



HUBLLOT

Ville de Carleton-sur-Mer



Lieux-dits, œuvre de Marie-Claude De Souza. Photo : Robert Dubé

Volume 37, numéro 10, octobre 2017

250

CARLETON
SUR-MER



Prochaine séance du conseil municipal

Salle Lavoie–St-Laurent de l'hôtel de ville

Séance ordinaire : 6 novembre à 20 h

Bienvenue à toute la population!



SAVIEZ-VOUS QUE...

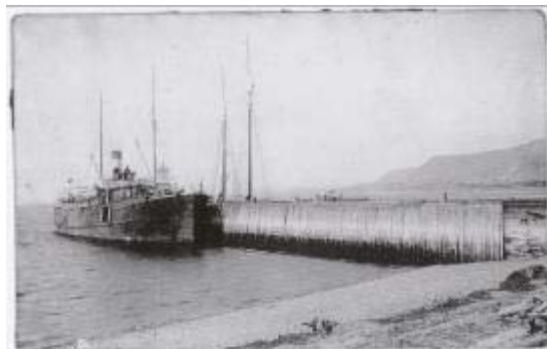
Saviez-vous que, en 1882, a eu lieu l'inauguration du tout premier quai public de Carleton, à la suite d'un investissement de 8466 \$ du ministère des Travaux publics du Canada? D'une longueur de 234 pieds (71 m), le quai vient combler les besoins maritimes découlant des exportations de poissons et de bois. Ce quai public prend également le relais des quais privés des commerçants et des navigateurs de l'époque.

Moins de 20 ans plus tard, en 1900, un premier allongement de 102 pieds (31 m) est construit pour recevoir des bateaux plus gros. Ainsi, le vapeur qui relie Dalhousie et Gaspé peut accoster à marée basse comme à marée haute.

Dans les années 1930, le développement du quai coïncide avec l'implantation du moulin de la Madawaska Corporation à Carleton. En 1931 et 1937, des prolongations successives de 201 pieds (61 m) et 200 pieds (61 m) sont réalisées pour accueillir des cargos de fort tonnage. Un dernier allongement de 70 pieds (21 m) en 1965 va porter la dimension totale du quai à 807 pieds (245 m). L'année 1967 voit la destruction du petit phare au bout du quai, alors que 1977 voit la construction du quai des pêcheurs.

De tout temps, le quai a été intimement associé au développement de la communauté, symbolisant l'ouverture sur le monde. Outre son importance économique, le quai a toujours eu un rôle social, avec ce côté rassembleur qui ne date pas d'aujourd'hui.

Paul Lemieux, historien
Comité Histoire, Art et Patrimoine



CALENDRIER

5 octobre :
dépôt de la liste électorale avant
révision (détails en page 4)

6 octobre :

- fin de la période de dépôt de candidature
- proclamation des candidats élus sans opposition

16, 18 et 24 octobre :
commission de révision de la liste
électorale à l'hôtel de ville

29 octobre de 12 h à 20 h :
vote par anticipation à la salle
Charles-Dugas

5 novembre de 10 h à 20 h :
jour du scrutin à la salle Charles-
Dugas et à l'OTJ



Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous voici déjà à l'aube des élections municipales à la grandeur du Québec. Ces élections sont des périodes d'activité intense tant pour le personnel attiré aux tâches électorales que pour les employés municipaux. Ces derniers travailleront de concert avec un tout nouveau conseil municipal ou un conseil modifié dans bien des municipalités.

En janvier dernier, après 20 ans de vie municipale, j'annonçais avec grands regrets que je ne renouvellerai pas mon mandat à la mairie. De 1980 à aujourd'hui, avec des absences en raison d'une défaite électorale et d'un transfert en dehors de la région dans un contexte professionnel, j'ai fait équipe avec les différents conseils municipaux de la Ville. Après m'avoir élu comme conseiller pendant deux ans sous la gouverne du maire André Landry, vous m'avez élu au poste de maire. J'ai fait partie au Québec de grands conseils d'administration et de différents comités. C'est avec honneur et dignité que je vous ai représentés au Québec sur ces grandes instances.

Avec le conseil de l'époque comme avec le conseil actuel, nous avons poursuivi le travail de nos ancêtres, soit de faire rayonner Carleton-sur-Mer partout en Gaspésie et au Québec.

De nombreux projets ont été menés à terme sous ma gouverne et je suis fier d'avoir pu contribuer au développement de notre ville. Des projets réalisés avec le conseil en place et avec la collaboration étroite du personnel de la Ville.

On n'a qu'à penser à la venue du bureau d'Hydro-Québec; à l'acquisition du golf, du camping et de l'ancienne piscine avec l'immense terrain; à l'établissement du campus collégial à Carleton-sur-Mer; à l'assainissement des eaux; au développement de la pointe Tracadigash et de la plage municipale, secteur de l'école de voile; à la construction de la salle Charles-Dugas; à l'amélioration de l'édifice actuel de l'hôtel de ville qui était fermé depuis plusieurs années et presque

abandonné; à l'éclosion de nombreux ensembles résidentiels en étroite collaboration avec des promoteurs privés; à la construction de logements à prix abordables; à l'achat de différents terrains voués au développement touristique; à la mise à niveau de bâtiments et de terrains comme la place du Vieux-Quai, la halte routière et les Arpents verts; aux travaux de drainage et d'asphaltage des rues sur tout le territoire de Carleton-sur-Mer; à la mise à niveau du stationnement de la plage municipale; à l'informatisation vers un conseil municipal sans papier; à l'achat d'un véhicule électrique; à la réfection complète des jeux d'enfants au camping; au développement du projet du quai; à la réfection complète de la route 132 entre le campus collégial et la rue du Quai où votre conseil actuel a eu de nombreux échanges de propos avec le ministère des Transports du Québec et qui chemine maintenant dans la machine administrative du Ministère. Ces deux projets de longue haleine, la réfection de la route 132 et le dossier du quai avec ses environs, se concrétiseront bientôt.

Mention spéciale aux fêtes marquant nos 250 ans de fondation. Celles-ci ont débuté en novembre 2016 et se termineront en décembre 2017. Toute la population a mis l'épaule à la roue, ce qui a permis de connaître un succès sur toute la ligne.

Il est maintenant temps pour moi de passer le flambeau à d'autres personnes, car le pouvoir après 20 ans d'usage, ça use. Un merci spécial à tout le personnel de la Ville de Carleton-sur-Mer pour son excellent travail et sa fierté de travailler avec notre communauté. Il est maintenant temps de rentrer dans mes terres. Merci de votre confiance!

Votre maire,
Denis Henry

PROJET DU QUAÏ État de la situation

Bonne nouvelle, le dossier du quai débloque! Le ministre de Pêches et Océans, Dominique LeBlanc, et le député Rémi Massé ont même mentionné la possibilité d'une annonce cet automne. Il y a effectivement une nette progression depuis la manifestation du 17 juin dernier. Lors de cette pluvieuse journée, de courageux citoyens ont écouté des utilisateurs du quai quant à la nécessité de maintenir l'infrastructure portuaire. Au moment d'écrire ces lignes, voici les dernières informations que le propriétaire du quai, Transports Canada, a transmises à la Ville.

Transports Canada et Pêches et Océans Canada travaillent effectivement sur un scénario qui respecterait les grandes lignes du projet de la Ville. Les autorisations budgétaires du Conseil du Trésor sont toutefois encore attendues. D'où l'absence d'annonce. Nous n'en savons pas plus. Dès lors, la prudence est requise dans les hypothèses d'aménagement.

Les nouveaux plans n'étant pas réalisés, quelques questions demeurent en suspens, notamment :

- le positionnement et la longueur du brise-lames et des façades verticales,
- la division de la propriété entre la Ville et le gouvernement fédéral,
- l'étendue des travaux effectués par le gouvernement fédéral.

Bien que la démarche menant à la réalisation du nouveau quai change radicalement, les propriétaires et les aménagements finaux s'apparenteraient au projet de la municipalité.

Évolution du projet

Scénario initial

Dans le scénario initial, la Ville acquiert l'entièreté de l'infrastructure, le réaménagement pour enfin en transférer la majeure partie, soit la partie réservée à la pêche commerciale (85 %) à Pêches et



Océans. La prise de possession par la municipalité de l'ensemble était temporaire, hormis l'extrémité et les terrains à l'approche du quai. Cette démarche permettait à la Ville d'avoir un certain contrôle sur l'ensemble des aménagements dédiés à la pêche commerciale et surtout aux activités récréotouristiques.

Les aménagements prévus pour la section pêche commerciale doivent répondre aux exigences de Pêches et Océan. Dans le respect de ses capacités financières, la Ville a la légitimité d'agir sur le plan des activités récréotouristiques. Une trop grande prise en charge par la Ville serait bloquée par le MAMOT, ministère qui autorise les engagements financiers municipaux au Québec. Bref, l'enjeu du quai en demeure un de propriétaires, de mandats respectifs et de budgets.

Nouvelle démarche envisagée

Dans la nouvelle démarche où le fédéral réparerait lui-même le quai et demeurerait propriétaire, la Ville ne serait plus le promoteur du principal chantier, ni le propriétaire de l'ensemble de l'infrastructure. Ses tâches, ses responsabilités et les risques inhérents à ce type de chantier s'avèreraient réduits, tout comme sa capacité d'intervention dans les aménagements demandés.

Les travaux pourraient s'effectuer en deux phases. Pilotée par le fédéral, la première concernerait notamment la partie pêche commerciale. Ces aménagements majeurs ayant des répercussions sur le volet récréotouristique, la Ville veillerait à ce que les plans soient faits en conséquence.

Dans un deuxième temps, la Ville pourrait acquérir l'extrémité du quai et les terrains adjacents afin de terminer le volet récréotouristique.

On vous tient au courant.

Alain Bernier, comité du quai

Tirage de 9 bourses d'études

Lors de la semaine de la coopération qui se tiendra du 16 au 21 octobre 2017, la Caisse Desjardins de Tracadieche attribuera, par tirage au sort :

- 3 bourses niveau universitaire de 1500 \$
- 3 bourses niveau collégial de 1000 \$
- 3 bourses niveau professionnel de 1000 \$

Le formulaire d'inscription et les critères d'admissibilité sont accessibles dans les deux places d'affaires de la Caisse, soit Carleton et Nouvelle et sur le site Internet : www.desjardins.com/caissedetracadieche

Vous avez jusqu'au jeudi 19 octobre 2017, 12 h pour soumettre votre candidature. Le tirage au sort au lieu le 20 octobre 2017.

Dames fermières

11 octobre à 19 h à la sacristie de l'église de Carleton-sur-Mer : réunion mensuelle du groupe d'artistes. Bienvenue à toutes!

Filles d'Isabelle

17 octobre à 13 h 30, réunion au manoir Lady Maria.

Club des 50 ans et plus

Carleton

14 octobre à 20 h : soirée de danse à la salle Charles-Dugas

21 octobre à 12 h 30 : tournoi de crible à la salle Charles-Dugas. Inscription : Evelyne 418 364-7439

St-Omer

Information et réservation : Régent 418 364-6200
leclubdes50+destomer@hotmail.com

Les mercredis à 19 h : bingo à l'OTJ

7 octobre à 13 h : tournoi de cribbage à l'OTJ

28 octobre à 20 h : soirée musicale avec les Black Hat's. 6 \$ membre 8 \$ non-membre.

Quelle est la vision environnementale des candidats à la mairie?

Les élections municipales arrivent avec mille idées des candidat(e)s. C'est un moment opportun pour les citoyens d'exprimer leurs préoccupations et leurs priorités, et de comprendre les valeurs et la vision de nos futurs élus. Les services municipaux et l'économie sont peut-être parmi les priorités, afin d'améliorer notre qualité de vie. À la base de ces aspects de la vie municipale se trouve l'environnement. Grâce à la mer et la forêt, à l'air et à l'eau purs, nous avons une qualité de vie exceptionnelle.

Il est donc pertinent de connaître le point de vue des candidat(e)s en ce qui concerne l'environnement : est-ce qu'ils vont faire des efforts pour la protection et la conservation de notre environnement? Si oui, comment? Par exemple, est-ce qu'ils vont encourager le compostage, le transport actif ou la protection des milieux écologiques fragiles? Est-ce qu'ils vont empêcher l'installation des industries lourdes, qui peuvent nuire à la qualité de notre environnement?

Le comité vert vous invite à partager vos préoccupations environnementales avec les candidat(e)s et à leur demander ce qu'ils vont faire pour protéger le milieu.

Prochaine rencontre du comité vert : 17 octobre à 19 h 30, au 117, rue Penouil, Information :

comitevertcarleton@gmail.com

www.facebook.com/comitevertCarleton



Schéma du développement durable



Avis public de la révision de la liste électorale

Avis public est, par la présente, donné par Michelyne Leblanc, présidente d'élection, que la liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 5 octobre 2017.

Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

- toute personne qui est majeure le jour du scrutin, soit le 5 novembre 2017;
- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

ET, est soit :

- domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- depuis au moins 12 ans, soit :
 - propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.
 - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1^{er} septembre 2017.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de

propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant : Salle Lavoie–St-Laurent, hôtel de ville de Carleton-sur-Mer, au 629, boulevard Perron

Jours pour présenter des demandes :

16 octobre	14 h 30 à 17 h 30	
18 octobre	10 h à 13 h	et 19 h à 21 h
24 octobre	14 h 30 à 17 h 30	et 9 h à 22 h

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 5 octobre 2017

Michelyne Leblanc, présidente d'élection



AVIS PUBLIC

Demande en dérogation mineure

Avis public est par le présent donné par la soussignée qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 13 novembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie–St-Laurent située au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La localisation de l'immeuble se situe au 114, route de l'Église, sur le lot 3 887 453 du cadastre du Québec.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé à l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 6 octobre 2017.

Mycheline Leblanc
Greffière adjointe

(Parution et publication Journal *Le Hublot*, le 6 octobre 2017)

16 octobre :
5^e versement de taxes
municipales

23 octobre :
Vente pour non-paiement
de taxes foncières



Circulation en VTT sur les chemins municipaux

La circulation en VTT sur les chemins municipaux est régie par le règlement 2008-142 qui détermine les tronçons de route où il est permis de circuler (en vert sur la carte). Les cas d'infraction à cette réglementation relèvent de la Sûreté du Québec.

Samuel Landry, responsable de l'urbanisme

Chemins municipaux où il est permis de circuler en VTT

CHEMIN	DESCRIPTION DU TRONÇON	LONGUEUR APPROX. (km)
Rang II	De la limite municipale de Carleton-sur-Mer et de Maria jusqu'à l'intersection de la route Thibodeau	1,0
Rue Thibodeau	De l'intersection avec le chemin du Rang II et la voie ferrée	2,0
Rue Comeau	De la voie ferrée jusqu'à une distance de 0,6 km en direction sud	0,6
Rue de la Montagne	De la voie ferrée jusqu'à une distance de 100 m au nord de la route 132	1,2
Rue de la Gare	De la voie ferrée jusqu'à la route 132	0,7
Route Éperlan	De 100 m de la route 132 jusqu'à une distance de 3,5 km en direction nord	3,5
Route Beaulieu	De la voie ferrée jusqu'au pont Jolicoeur en direction nord	3,0

Aréna

Le centre Léopold-Leclerc est en activité jusqu'au 25 mars.

Tarifs de location de glace

- Du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h : 68,88 \$/h + taxes
- Après 16 h en semaine, et les samedis et dimanches entre 8 h 30 et 22 h : 114,73 \$/h + taxes

Service de location en ligne

Les réservations de glace en ligne sont possibles entre 2 et 30 jours à l'avance.

Pour voir les plages de location disponibles, consultez le calendrier en ligne. La procédure est expliquée sur la page d'accueil du site de réservation.

Rendez-vous sur le site de la Ville pour accéder au site de réservation en ligne.

Horaire régulier du patinage libre

Mardi : 13 h 30 à 14 h 20. Entrée gratuite.

Vendredi : 19 h à 19 h 50. Pour tous.

Dimanche : 9 h 30 à 10 h 20. Débutants.

Coût : 1 \$ par personne de 6 ans et plus.





CÉLÉBRATIONS

Legs

Réaménagement de la halte routière

Avec l'écllosion des couleurs automnales, un autre projet de legs se déploie ces temps-ci à la halte routière. Tel que souhaité depuis le début de la belle aventure du 250^e, les legs à la population permettent de laisser un héritage, des traces qui serviront aux générations actuelles et futures. En effet, les célébrations du 250^e ont donné la chance à l'organisation de recevoir un financement gouvernemental spécialement destiné à ce genre de projet.

Du côté de la halte routière, un parc de citoyens sera inauguré d'ici novembre. Les travaux sont d'ailleurs amorcés. Nous retrouverons à cet endroit :

- un préau, cet abri servira à des activités et des animations de toutes sortes, comme des causeries, un marché public ou de l'animation musicale;
- une murale historique relatant l'histoire de Saint-Omer et de Saint-Louis-de-Gonzague;
- un bateau-jeux des plus attrayants où les enfants pourront s'amuser dès le printemps prochain.

Le parc sera aménagé en respectant l'environnement du lieu et en mettant en valeur les patrimoines maritimes et forestiers. Tout récemment, une œuvre de l'artiste Marie-Claude De Souza a été installée aux abords de la halte. L'œuvre est constituée de noms de lieux non officiels que nos anciens utilisaient au quotidien.

Nous tenons très sincèrement à souligner l'apport du comité de travail, composé de Margot Laviolette, Jean-Claude Guimond, Yvon Arsenault, Régent Leblanc et France Leblanc, grâce à qui le projet se concrétisera sous peu.

Catherine Miousse
Coordonnatrice du 250^e et du projet des legs

Pascal Alain
Directeur loisir, culture et tourisme



Esquisse du préau qui sera disponible pour réaliser des activités communautaires. Dessin de Pierre Bourdages, architecte



Esquisse préliminaire du bateau-jeux. Des jeux supplémentaires sont prévus pour faire bouger les enfants. Dessin de Pierre Bourdages, architecte



Lieux-dits, œuvre de Marie-Claude De Souza. Photo : Vaste et Vague

FESTIVAL DU LIVRE DU 21 AU 27 OCTOBRE 2017
LES RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES

RÉSEAU BIBLIO de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Lancement de la saison automnale et inauguration de la halte routière

L'équipe du 250^e vous convie à un rassemblement familial tout en couleur pour le lancement de la programmation d'automne!

La date vous sera dévoilée sous peu en fonction de l'échéancier des travaux qui sont actuellement en cours sur le site de la halte routière.

27 octobre

Prise dans vos filets // Souvenir d'un 250^e festif et rassembleur - Le dévoilement

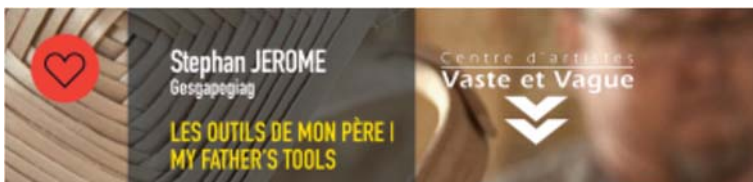


Au Quai des arts, vendredi le 27 octobre dès 17 h! En compagnie du conteur Patrick Dubois fièrement issu de la lignée de « Momon »! Venez voir l'aboutissement de ce touchant projet collectif! Photo : Julien Leblanc, Télé-Québec

6 au 8 octobre

Exposition : Les outils de mon père – My father's tools

Exposition et démonstration de vannerie au Centre d'artistes Vaste et Vague présentées lors du festival La Virée.



À venir en novembre

La maison devant chez toi | Installation | Centre d'artistes Vaste et Vague

P-A Méthot en spectacle | Hostellerie Baie Bleue

Retour sur le 5 à 7 des bénévoles du 250^e

Le 28 septembre dernier avait lieu une soirée reconnaissance des dévoués bénévoles du 250^e. Au cours de la dernière année, ils ont consacré un nombre d'heures de bénévolat difficile à chiffrer, mais qui dépasse facilement la barre des 2 500 h d'implication. Une contribution ô combien inestimable!

Catherine Miousse, coordonnatrice du 250^e et du projet des legs



Mention spéciale à des bénévoles plus que dévoués : Sylvianne Huard, Robert Porlier, Catherine Blouin, Denyse Leblanc, Hélène Boudreau, Michel Leclerc, Paul Lemieux, Fernand Dion président des Chevaliers de Colomb, Henry Hotton, Line Allard, Yvon Aresnault, Susan Gasse et Irène Leblanc. Absents sur la photo : Marc Côté et Mike Verrette.

Photos : Magali Deslauriers





Un week-end vivifiant

Le festival La Virée vous offre une programmation en patrimoine vivant qui résonnera auprès de tous les publics.

Vendredi 6 octobre

- 16 h 30 Vernissage de l'exposition de Stephan Jerome, au Centre d'artistes Vaste et Vague
- 17 h 30 Jérôme Cyr et Pierre-André Bujold, au foyer Hydro-Québec du Quai des arts
- 20 h Veillée de danse traditionnelle avec Les Langues Fourchues, au Centre des congrès de la Gaspésie
- 23 h Nicolas Pellerin et Les Grands Hurlleurs, au Naufrageur



Samedi 7 octobre

- 14 h Galant, tu perds ton temps, au studio Hydro-Québec du Quai des arts
- 20 h SOLO avec Le Vent du Nord et De temps Antan, au studio Hydro-Québec du Quai des arts
- 22 h 30 Les langues Fourchues, au Naufrageur

Dimanche 8 octobre

- 14 h Rencontre folklorique au Studio Hydro-Québec du Quai des arts
- 19 h Petite-Rochelle et Patrick Dubois, au studio Hydro-Québec du Quai des arts

Informations et réservation : 418 364-6822
festivallaviree.com

Les Voisins

10, 11 et 12 novembre à 20 h
au Quai des arts

Billets en vente dès le
17 octobre

Billetterie du Quai des arts : 418 364-6822, p. 351

La troupe de théâtre Le Clan Destin présentera la comédie *Les Voisins*, écrite par Louis Saïa et Claude Meunier.

Synopsis : Trois couples se donnent rendez-vous chez l'un d'eux pour une soirée de projection de diapositives. Toutefois, personne ne prend plaisir à cette soirée, où triomphe la banalité des échanges : c'est une socialisation forcée par les liens du voisinage, dépourvue d'empathie ou de sincérité. Une crise cardiaque vient troubler l'ennui de la rencontre.

La pièce sera interprétée par Geneviève Nadeau, Benoît Trépanier, Marie Nowak, Jean-François Côté, Marie-Ève Forest, Michel Morin, Mélissa Vaillancourt et Daniel Essiembre, dans une mise en scène de Raymond Deslauriers assisté d'Ingrid Shelso.



Spectacles

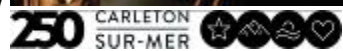
Billetterie : 418-364-6822 p. 351
maximum90.ca

PETITE-ROCHELLE

8 octobre à 19 h à La Virée
11 et jeudi 12 octobre

Une production du théâtre la Petite-Marée.

En représentations scolaires pour les écoles primaires de Carleton-sur-Mer et les écoles secondaires de Carleton-sur-Mer, New Richmond et Matapédia.



MATT HOLUBOWSKI

27 octobre à 20 h
au studio Hydro-Québec du
Quai des arts

Accompagné de quatre musiciens, il nous présente un spectacle à l'image de son dernier opus, *Solitudes*, album coup de cœur ayant trôné au sommet des palmarès.



cinétoile

CINETOILE.INFO

Une expérience à titre de projectionniste vous intéresse? Vous voulez vous joindre à une équipe dynamique de bénévoles? Une formation est offerte. Information : cinetoile@globetrotter.net
418 364 6822 p. 370

Vendredi 13 octobre, à 20 h

FRANTZ de François Ozon. France-Allemagne. 2017. Avec Paula Beer et Pierre Niney

Vendredi 20 octobre, à 20 h

ET AU PIRE, ON SE MARIERA de Léa Pool. Canada (Québec)- Suisse. 2017. Avec Sophie Nélisse, Karine Vanasse, Jean Simon Leduc et Isabelle Nélisse

Dimanche 29 octobre à 14 h

LE CŒUR EN BRAILLE de Michel Boujenah. France. 2017. Avec Jean-Stan du Pac, Alix Vallot, Charles Berling et Pascal Elbé

